

Delaître, François

De: ISABELLE MICHEL <ISABELLE.MICHEL@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 12 avril 2018 15:57
À: Delaître, François
Cc: GILLES DESGAGNES
Objet: projet de réfection du mur Simon-Sicard par Hydro-Québec

Bonjour M. Delaitre,

Voici le résultat de notre analyse suite à votre demande en date du 27 mars 2018 afin de soustraire le projet cité en objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Ceci peut se faire dans le cas où la réalisation du projet est requise afin de réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre appréhendé.

En fonction de l'étude soumise par Hydro-Québec du 26 mars 2018 ainsi que des études sur le milieu fourni par Englobe en janvier 2018, il nous semble raisonnable de soustraire ces travaux à la procédure.

Espérant le tout conforme, recevez mes sincères salutations.

Isabelle Michel
 Conseillère en sécurité civile
 Direction régionale de la sécurité civile
 de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides
 Téléphone : (514) 873-1300 poste 42609
 Télécopieur : (514) 864-8654
 Courriel : isabelle.michel@msp.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
 S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez SVP le détruire
 et nous en aviser aussitôt.
 MERCI!

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Secrétariat du Conseil du trésor, **préserv**er l'**expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, il s'avère essentiel d'**offrir des salaires compétitifs**. L'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 26 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler cet écart, le gouvernement vise à le creuser. Soucieux d'**offrir aux citoyens des services publics de qualité**, nous croyons que la pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'expertise du personnel professionnel vaut plus!